

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 30 septembre 2019 faisant apparaître un total bilan de 1 327 853 Dinars et un actif net de 1 298 856 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 septembre 2019, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

(1) Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons relevé les dépassements suivants :

- Les actions d'OPCVM représentent 5,02% de l'actif net dépassant ainsi le taux de 5% prévu par ledit article.
- Les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent 21,68% du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 30 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

BILAN
AU 30 SEPTEMBRE 2019
 (Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	1 039 731	1 125 225	1 021 271
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	598 312	714 887	631 528
b - Obligations de sociétés	4-3	378 824	410 338	389 743
c - Emprunts d'état	4-4	62 594	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		287 848	333 131	369 773
a - Placement monétaires	4-5	287 260	271 811	276 363
b - Disponibilités	4-6	588	61 321	93 410
AC 3 - Créances d'exploitation		274	-	-
TOTAL ACTIF		1 327 853	1 458 356	1 391 044
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-7	24 551	22 816	23 660
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-8	4 446	291	470
TOTAL PASSIF		28 997	23 107	24 130
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-9	1 242 358	1 388 317	1 314 693
CP 2 - Sommes distribuables		56 498	46 932	52 221
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-10	12	-	-
b - Sommes distribuables de la période		56 486	46 932	52 221
ACTIF NET	4-11	1 298 856	1 435 249	1 366 914
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 327 853	1 485 356	1 391 044

ETAT DE RESULTAT
AU 30 SEPTEMBRE 2019
(Unité : Dinar Tunisien)

Notes	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	27 616	55 651	20 748	44 487	50 228
a - Dividendes	5-1 21 073	36 063	14 883	26 370	26 370
b- Revenus des obligations de sociétés	5-2 5 768	16 984	5 865	18 117	23 858
c- Revenus des emprunts d'Etat	5-3 775	2 604	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-4 5 483	16 531	5 597	13 325	18 832
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	33 099	72 182	26 345	57 813	69 060
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-5 -2 612	-7 827	- 3 645	-10 642	- 14 110
REVENU NET DES PLACEMENTS	30 487	64 355	22 700	47 171	54 950
<u>PR 3 - Autres produits</u>	-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-6 -2 690	-7 923	-	-	- 439
RESULTAT D'EXPLOITATION	27 797	56 433	22 700	47 171	54 511
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-7 -	53	-153	-239	-2 290
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	27 797	56 486	22 547	46 932	52 221
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>	-	-53	153	239	2 290
* Variation des +/- values potentielles sur titres	-28 911	-61 998	-114 082	1 201	-41 308
* +/- values réalisées sur cession des titres	-	-15 557	73 439	76 358	102 639
* Frais de négociation de titres	-3	-175	-286	-417	- 774
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-1 117	-21 297	-18 229	124 313	115 068

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 30 SEPTEMBRE 2019
(Unité : Dinar Tunisien)

	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	- 1 117	-21 297	-18 229	124 313	115 068
a - Résultat d'exploitation	27 797	56 433	22 700	47 171	54 511
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 28 911	-61 998	-114 082	1 201	-41 308
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	-15 557	73 439	76 358	102 639
d - Frais de négociation de titres	-3	-175	-286	-417	- 774
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-52 209	-	-47 327	- 47 327
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	-	5 448	-	5 847	5 847
* Capital	-	5 615	-	5 586	5 586
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-220	-	202	202
* Régularisations des sommes distrib.	-	53	-	59	59
b - Rachats	-	-	-8 518	-39 302	- 98 392
* Capital	-	-	-7 663	-37 597	- 92 381
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-703	-1 407	-3 662
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-153	-297	- 2 349
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 117	-68 058	-26 747	43 531	-24 804
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 299 973	1 366 914	1 461 996	1 391 718	1 391 718
b - En fin de période	1 298 856	1 298 856	1 435 249	1 435 249	1 366 914
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	17 636	17 561	18 433	18 773	18 773
b - En fin de période	17 636	17 636	18 326	18 326	17 561
VALEUR LIQUIDATIVE	73,648	73,648	78,318	78,318	77,838
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-0,09%	-1,56%	-1,26%	9,02%	8,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2019 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
 - A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C applicable jusqu'au 31/12/2018) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 30/09/2019 un montant net de 1 039 731 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de revient	Cours	Valeurs au 30-09-2019	% de l'actif
Actions		677 819		533 085	40,15%
ARTES	16 191	117 448	5,611	90 848	6,84%
ATB	5 000	20 750	4,499	22 495	1,69%
ATL	18 300	47 517	1,650	30 195	2,27%
ATL NS J01072019	7 320	19 014	1,540	11 273	0,85%
BTE ADP	1 249	37 050	8,800	10 991	0,83%
CARTHAGE CEMENT	46 375	77 835	1,189	55 140	4,15%
CITY CARS	5 600	47 010	7,400	41 440	3,12%
EURO-CYCLES	6 270	112 431	14,066	88 194	6,64%
NEW BODY LINE	7 834	41 379	5,080	39 797	3,00%
SFBT	2 400	47 265	18,996	45 590	3,43%
SPDIT	6 000	61 800	9,130	54 780	4,13%
TPR	1 380	3 953	4,850	6 693	0,50%
TUNIS RE	4 800	44 366	7,427	35 650	2,68%
Obligations et valeurs assimilées		424 016		441 418	33,24%
ATL 2013-1	1 000	20 000		20 479	1,54%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000		62 540	4,71%
BNA 2009 SUB	1 000	33 300		33 992	2,56%
BNA SUB 2017-1 B	600	60 000		61 258	4,61%
BTA NOV 2021 6.1%	63	58 716		62 594	4,71%
CIL 2016/2	1 200	72 000		74 687	5,62%
HL SUB 2015-1	1 000	80 000		84 291	6,35%
TL 2013-2 B	1 000	40 000		41 579	3,13%
Titres OPCVM		63 679		65 227	4,91%
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	580	63 679	112,461	65 227	4,91%
TOTAL		1 165 514		1 039 731	78,30%

4-2 Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 30/09/2019 à un montant de 598 312 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Actions et droits rattachés	677 819	681 561	642 961
Différence d'estimation sur actions et droits	-144 734	-36 984	-80 459
Actions SICAV	63 679	70 838	68 590
Différence d'estimation sur actions SICAV	1 548	-529	437
Total	598 312	714 887	631 528

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 30/09/2019, un montant de 378 824 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Obligations	365 300	395 970	375 970
Intérêts courus	13 524	14 368	13 773
Total	378 824	410 338	389 743

4-4 : Emprunts d'Etat

Les emprunts d'Etat totalisent, au 30/09/2019, un montant de 62 594 Dinars. Ils se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
BTA	58 716	-	-
Intérêts courus à l'achat	1 095	-	-
Intérêts courus	1 617	-	-
Différence d'estimation sur BTA*	1 166	-	-
Total	62 594	-	-

* Ce montant représente la plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille au 30/09/2019 et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

4-5 Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 287 260 Dinars au 30/09/2019. Ils se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Comptes à terme STB			
Compte à terme au 05/11/20(10% ;750j)	215 255	-	203 288
Compte à terme au 01/06/20(TMM+2,5% ;740j)	72 005	71 699	73 075
Compte à terme au 17/10/18(TMM+2,5% ;750j)	-	200 112	-
Total	287 260	271 811	276 363

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 588 Dinars au 30/09/2019 et se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Avoirs en banque	588	61 321	2 577
Sommes à l'encaissement	-	-	90 833
Total	588	61 321	93 410

4-7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 24 551 Dinars, au 30/09/2019 se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Gestionnaire	2 241	2 352	2 608
Commission réseau	20 918	19 586	19 933
Commission dépositaire	1 392	878	1 119
Total	24 551	22 816	23 660

4-8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 4 446 Dinars, au 30/09/2019, se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Etat retenue à la source	291	291	291
Autres créditeurs (CMF)	107	0	115
Impôt à payer	42	0	63
Dirigeants	906	0	0
Autres opérateurs créditeurs	3 100	0	0
Total	4 446	291	470

4-9 : Capital

Au 30/09/2019, le capital a atteint un niveau de 1 242 358 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 10,51% par rapport au montant arrêté à la date du 30/09/2018, et une baisse de 5,50% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2018. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Capital social	1 363 154	1 449 949	1 449 949
Souscriptions	5 615	5 586	5 586
Rachats	0	-37 597	-92 381
Frais de négociation de titres	-175	-417	-774
Variation d'estimation / actions et droits	- 144 734	-36 984	-80 459
Variation d'estimation / emprunts de l'Etat	1 166	0	0
Variation d'estimation / Titres OPCVM	1 548	-529	437
Plus-value/ actions	2 000	93 029	124 800
Moins-value/ actions	-16 673	-17 892	-23 241
Plus-value/Titres OPCVM	1 269	1 221	1 221
Moins-value/ Titres OPCVM	0	0	-141
Moins-value/ emprunts de l'Etat	-2 153	0	0
+/- val/report /Titres OPCVM	-437	-1 040	-1 040
+/- val/report actions	80 459	39 754	39 754
+/- val/report obligation	0	0	0
Sous-total 1	1 291 039	1 495 081	1 423 712
Sommes non distribuables / exercice clos	-48 461	-105 559	-105 559
Régl des sommes non distribuables (souscription)	-220	202	202
Régl des sommes non distribuables (rachats)	-	-1 407	-3 662
Sous-total 2	-48 681	-106 764	-109 019
Capital	1 242 358	1 388 317	1 314 693

Les mouvements sur le capital, au cours du troisième trimestre 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 30-06-2019

Montant	1 271 272
Nombre de titres	17 636
Nombre d'actionnaires	48

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-28 911
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation de titres	-3
Régularisation des sommes non distribuables	0

Capital au 30-09-2019

Montant	1 242 358
Nombre de titres	17 636
Nombre d'actionnaires	48

4-10: Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 30/09/2019, à 12 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Report à nouveau sur arrondi de coupons	12	0	0
Total	12	0	0

4-11: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du troisième trimestre 2019, à 1 298 856 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2018 de 9,50 %.

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Capital	1 242 358	1 388 317	1 314 693
Sommes	56 498	46 932	52 221
Total	1 298 856	1 435 249	1 366 914

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant le troisième trimestre 2019, le montant des dividendes s'élève à 21 073 Dinars :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des actions	21 073	36 063	14 883	23 326	23 326
Revenus des Titres OPCVM	0	0	0	3 044	3 044
Total	21 073	36 063	14 883	26 370	26 370

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2019, un montant de 5 768 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	5 768	13 524	5 865	14 368	13 773
Revenus des obligations de sociétés (Report)	0	-13 773	0	-17 218	-17 218
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	0	17 232	0	20 967	27 303
Total	5 768	16 984	5 865	18 117	23 858

5-3: Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2019, un montant de 775 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/07/2019	01/01/2019	01/07/2018	01/01/2018	01/01/2018
	au	au	au	au	au
	30/09/2019	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2018	31/12/2018
Revenus des emprunts d'ETAT (Réalisé)	0	987	0	0	0
Revenus des emprunts d'ETAT (potentiel)	775	1 617	0	0	0
Total	775	2 604	0	0	0

5-4 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 5 483 Dinars au titre du troisième trimestre 2019. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du	du	du	du	du
	01/07/2019	01/01/2019	01/07/2018	01/01/2018	01/01/2018
	au	au	au	au	au
	30/09/2019	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2018	31/12/2018
Revenus compte à terme (Potentiel)	5 463	17 260	-8 362	1 811	6 363
Revenus compte à terme (Report)	0	-6 363	0	-3 030	-3 030
Revenus compte à terme échus	0	5 439	13 593	13 593	14 451
Intérêts sur comptes de dépôts	20	195	366	951	1 048
Total	5 483	16 531	5 597	13 325	18 832

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre du troisième trimestre 2019, un montant de 2 612 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du	du	du	du	du
	01/07/2019	01/01/2019	01/07/2018	01/01/2018	01/01/2018
	au	au	au	au	au
	30/09/2019	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2018	31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 955	5 858	2 916	8 513	11 288
Rémunération de réseau (2)	329	985	364	1 064	1 411
Rémunération du dépositaire (3)	329	985	364	1 064	1 411
Total	2 612	7 827	3 645	10 642	14 110

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux, à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunérations CAC*	500	1 500	0	0	0
Rémunérations des dirigeants*	1 059	3 176	0	0	0
Publicité & publications*	200	600	0	0	0
Jeton de présence*	500	1 500	0	0	0
Redevance CMF*	329	985	0	0	347
Impôts et taxes*	102	162	0	0	92
Total	2 690	7 923	0	0	439

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Régularisation des sommes distribuables de la période	0	53	0	59	59
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	-	-	-153	-297	- 2 349
Total	0	53	- 153	- 239	- 2 290